



La version que vous consultez n'est pas définitive. Ce programme peut encore faire l'objet de modifications. La version finale sera disponible le 1er juin.

A Tournai - 120 crédits - 2 années - Horaire de jour - En français

Mémoire/Travail de fin d'études : **OUI** - Stage : **OUI**

Activités en anglais: **optionnel** - Activités en d'autres langues : **NON**

Activités sur d'autres sites : **optionnel**

Domaine d'études principal : **Art de bâtir et urbanisme**

Organisé par: **Faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale, d'urbanisme (LOCI)**

Sigle du programme: **ARCT2M** - Cadre francophone de certification (CFC): 7

Table des matières

Introduction	2
Profil enseignement	3
Compétences et acquis au terme de la formation	3
Structure du programme	3
Programme	4
Programme détaillé par matière	4
Prérequis entre cours	6
Cours et acquis d'apprentissage du programme	6
Informations diverses	7
Conditions d'accès	7
Pédagogie	10
Evaluation au cours de la formation	10
Mobilité et internationalisation	10
Formations ultérieures accessibles	11
Gestion et contacts	12

ARCT2M - Introduction

INTRODUCTION

Votre profil

Détenteur du diplôme de Bachelier en architecture, vous

- avez acquis la connaissance des fondements constitutifs de l'architecture ;
- avez acquis la maîtrise des outils et méthodes de pensée de l'architecte ;
- êtes initié-es aux diverses disciplines scientifiques, techniques, artistiques et humaines, liées à l'architecture.

Vous souhaitez

- approfondir la démarche de l'architecte en réalisant de nombreux projets possédant des programmes, paramètres et échelles multiples ;
- développer votre esprit critique et votre pensée synthétique ;
- nourrir votre personnalité curieuse, créative et autonome ;
- acquérir une réelle capacité à édifier de manière adéquate, sensible et respectueuse de l'environnement.

Votre futur job

Par l'acquisition de compétences créatives et techniques, de savoir-penser et de savoir-faire spécifiques, la formation prépare à la conception et à la réalisation de lieux et d'édifices habités, pour des programmes, échelles et contextes variés.

Après un stage de deux ans et une inscription à l'Ordre des architectes, vous serez en mesure de mener un projet d'architecture de la phase de conception à celle d'exécution. Effectuant un travail de synthèse complexe, l'architecte participe souvent à un projet collectif pluridisciplinaire où il ou elle coordonne les études des divers spécialistes avec lequel-les il ou elle collabore.

Votre programme

Le master débouche sur l'obtention du titre professionnel d'architecte et vous offre :

- une formation qui vise à l'acquisition de savoirs approfondis et la maîtrise d'outils professionnels en lien avec la pratique de la discipline;
- une formation qui développe la capacité à concevoir, à matérialiser et à développer une vision de synthèse lors de l'élaboration des projets;
- une formation qui conforte le projet comme centre des préoccupations et lieu de convergence et d'application de savoirs transdisciplinaires ;
- la possibilité, en plus des cours du tronc commun, de composer votre programme en optant pour 12 crédits de cours au choix.
- la possibilité de participer à des ateliers avec des partenaires internationaux et à des concours d'architecture, notamment grâce au programme « International Master in Architecture »,
- l'occasion de partir étudier à l'étranger, six mois ou un an, via le programme d'échange Erasmus.

ARCT2M - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

À l'issue du Master en architecture, le/la diplômé.e est capable de concevoir avec art des projets d'architecture durables d'un point de vue environnemental, économique et social. Conscient-e de sa part de responsabilité, il-elle pose des choix engagés en vue d'aménager des lieux propices à la coexistence harmonieuse des êtres humains et des autres êtres vivants. Il-elle a acquis les connaissances et les aptitudes nécessaires pour pratiquer l'architecture dans un cadre professionnel et pour entreprendre une recherche scientifique.

Au terme de ce programme, le diplômé est capable de :

AA1 Concevoir un projet d'architecture

AA1.1 Hiérarchiser les paramètres et les enjeux d'une situation donnée.

AA1.2 Justifier les intentions et les choix d'un projet d'architecture aux différentes échelles d'intervention.

AA1.3 Composer avec art des espaces propices au bien-être de leurs occupants humains et non humains.

AA1.4 Composer avec art les éléments matériels d'une construction ou d'un aménagement.

AA1.5 Composer avec art un projet de manière créative.

AA1.6 Intégrer les exigences du Développement durable dans le processus de conception, à de multiples échelles.

AA2 Exprimer un projet d'architecture

AA2.1 Connaître et appliquer de manière inventive les conventions de la représentation en deux et en trois dimensions.

AA2.2 Représenter de manière inventive un parti architectural.

AA2.3 Représenter de manière inventive des expériences spatiales.

AA2.4 Représenter de manière inventive des logiques constructives.

AA2.5 Représenter de manière inventive un processus créatif.

AA2.6 Représenter avec maîtrise des phénomènes environnementaux, sociaux et économiques.

AA3 Concrétiser un projet d'architecture

AA3.1 Comprendre et appliquer les principes physiques et physiologiques liés à l'architecture.

AA3.2 Comprendre et appliquer les procédés constructifs et techniques liés à l'architecture.

AA3.3 Comprendre et croiser des savoirs scientifiques et techniques en vue de concrétiser un projet d'architecture.

AA3.4 Comprendre et évaluer les conséquences environnementales, sociales et économiques de choix constructifs et techniques.

AA4 Mobiliser et contextualiser des disciplines scientifiques et artistiques dans un projet d'architecture

AA4.1 Comprendre et convoquer les concepts et les méthodes de disciplines scientifiques.

AA4.2 Comprendre et approfondir les notions et les démarches de disciplines artistiques.

AA4.3 Comprendre et croiser les contenus d'autres disciplines artistiques ou scientifiques en vue de nourrir le projet d'architecture

AA4.4 Comprendre et évaluer les conséquences environnementales, sociales et économiques de choix architecturaux

AA5 Adopter une attitude professionnelle

AA5.1 Agir en acteur-riche conscient-e de ses responsabilités.

AA5.2 Communiquer de façon attentive, inclusive et efficace avec les multiples intervenant-es du projet d'architecture.

AA5.3 Organiser un travail individuel ou collectif de façon attentive, inclusive et efficace.

AA5.4 Argumenter et agir en faveur d'une architecture exemplaire au regard des exigences du Développement durable.

AA6 Adopter une démarche scientifique

AA6.1 Connaître et appliquer avec rigueur les méthodes disciplinaires, interdisciplinaires ou transdisciplinaires de la recherche scientifique.

AA6.2 Formuler une question et délimiter un objet de recherche en et sur l'architecture.

AA6.3 Présenter les résultats d'une recherche en et sur l'architecture en respectant les conventions de la communication scientifique.

AA6.4 Intégrer les exigences du développement durable dans le processus de recherche : question, corpus et veille scientifique.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le programme est constitué :

- d'un tronc commun de 90 crédits (dont 12 crédits de cours au choix)
- d'une finalité spécialisée de 30 crédits

Les matières enseignées (bac et master) sont structurées en huit domaines spécifiques :

- Projet d'architecture,
- Représentation,

- Habitat et Sociétés,
- Théorie et Histoire,
- Ville, Territoire et Paysage,
- Edification,
- Méthodologie et recherche
- Pratique professionnelle

Trois enjeux longitudinaux se retrouvent naturellement dans toutes les matières des cursus de bachelier et de master : Coexister durablement avec le vivant (Durabilité), Intégrer les technologies digitales (Numérique), Concevoir avec le bâti existant (Patrimoine).

ARCT2M Programme

PROGRAMME DÉTAILLÉ PAR MATIÈRE

Tronc Commun [90.0]

- Obligatoire
- ✂ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2025-2026
- ⊖ Non organisé cette année académique 2025-2026 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2025-2026 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2025-2026 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🌐 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- [FR] Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

Bloc
annuel
1 2

o Projet (30 crédits)

● LARCT2112	Projet d'architecture 4 : Approfondissement [C]		FR [q1+q2] [240h] [20 Crédits] 🌐	X	
● LARCT2211	Projet d'architecture 5 : Maîtrise [C]		FR [q1] [120h] [10 Crédits] 🌐		X

o Transversalité et Méthodologie (12 crédits)

● LARCT2181	Transversalité en et sur l'architecture, outil et méthodes : Du cadrage de la question vers l'état de l'art [C]		FR [q1+q2] [100h+30h] [8 Crédits] 🌐	X	
● LARCT2281	Transversalité en et sur l'architecture, outils et méthodes : Développement de la recherche [C]		FR [q1] [10h] [4 Crédits] 🌐		X

o Territoire (5 crédits)

● LARCT2151	Villes Territoires et Paysages : Ecologies du projet contemporain [C]		FR [q1] [40h+15h] [5 Crédits] 🌐	X	
-------------	---	--	---------------------------------	---	--

o Théories et Histoires (10 crédits)

● LARCT2132	Théories et critique [C]		FR [q2] [40h+15h] [5 Crédits] 🌐	X	
● LARCT2231	Histoire et portée politique de l'architecture [C]		FR [q1] [40h+15h] [5 Crédits] 🌐		X

o Edification (15 crédits)

● LARCT2161	Techniques : Construction et réseaux [C]		FR [q1] [40h+15h] [5 Crédits] 🌐	X	
-------------	--	--	---------------------------------	---	--

Bloc
annuel

				1	2
○ LARCT2162	Construire dans le construit 2 : Intervenir sur le bâti existant [C]		FR [q2] [40h+15h] [5 Crédits] 🌐	X	
○ LARCT2291	Conception des structures : infrastructures et structures complexes [C]		FR [q1] [40h+15h] [5 Crédits] 🌐		X

o Pratique professionnelle (6 crédits)

○ LARCT2171	Droit, projet & responsabilité [C]		FR [q2] [60h] [6 Crédits] 🌐	X	
-------------	------------------------------------	--	-----------------------------	---	--

o Cours au choix (12 crédits)

L'étudiant-e choisit 12 crédits de cours au choix: 6 crédits au Q1 du bloc1 et 6 crédits au Q1 du bloc2.

Un même cours enseigné à Bruxelles et à Tournai ne peut être suivi que sur un des deux sites.

⊗ LARCB2050	Composition-décomposition : pratiques [C]		FR [q1] [60h] [6 Crédits] 🌐	X	X
⊗ LARCB2051	Modèle vivant [C]		FR [q1] [30h] [3 Crédits] 🌐	X	X
⊗ LARCB2052	Atelier design [C]		FR [q1] [30h] [3 Crédits] 🌐	X	X
⊗ LARCB2053	Gestion, programmation & Acteurs de projet [C]		FR [q1] [30h] [3 Crédits] 🌐	X	X
⊗ LARCB2054	Le projet du confort : histoires et dispositifs [C]		FR [q1] [30h] [3 Crédits] 🌐	X	X
⊗ LARCB2055	Conforts & Low-tech [C]		FR [q1] [60h] [6 Crédits] 🌐	X	X
⊗ LARCB2057	Economie appliquée [C]		FR [q1] [30h] [3 Crédits] 🌐	X	X
⊗ LARCB2058	Gestion de chantier & Outils numériques [C]		FR [q1] [30h] [3 Crédits] 🌐	X	X
⊗ LARCB2074	Visualisation géospatiale [C]		FR [q1] [30h] [3 Crédits] 🌐	X	X
⊗ LARCB2076	Re-Design : matérialité et circularité [C]		FR [q1] [30h] [3 Crédits] 🌐	X	X
⊗ LARCB2078	Stage spécialisé "recherche" (10 jours ouvrables) [C]		FR [q1] [] [3 Crédits] 🌐	X	X
⊗ LARCB2079	Stage spécialisé " Acteurs de terrain " [C]		FR [q1] [] [3 Crédits] 🌐	X	X
⊗ LARCB2080	Tutorat [C]		FR [q1] [] [3 Crédits] 🌐	X	X
⊗ LARCT2080	Tutorat [C]		FR [q1] [] [3 Crédits] 🌐	X	X
⊗ LARCX2001	Arts contextuels [C]		FR [q1] [60h] [6 Crédits] 🌐	X	X
⊗ LARCT2003	Espaces et rapports de domination [C]		FR [q1] [30h] [3 Crédits] 🌐	X	X
⊗ LARCT2004	Méthodes qualitatives et représentations de l'espace vécu [C]		FR [q1] [30h] [3 Crédits] 🌐	X	X
⊗ LARCT2074	Visualisation géospatiale [C]		FR [q1] [30h] [3 Crédits] 🌐	X	X
⊗ LARCT2005	Paysage [C]		FR [q1] [30h] [3 Crédits] 🌐	X	X
⊗ LARCX2002	Identification du patrimoine et archéologie du bâti [C]		FR [q1] [60h] [6 Crédits] 🌐	X	X
⊗ LARCT2076	Re-Design : matérialité et circularité [C]		FR [q1] [30h] [3 Crédits] 🌐	X	X
⊗ LARCT2006	Structurer les matériaux [C]		FR [q1] [60h] [6 Crédits] 🌐	X	X
⊗ LARCX2003	Conception numérique [C]		FR [q1] [60h] [6 Crédits] 🌐	X	X
⊗ LARCI2071	International workshop I [C]		EN [q1] [30h] [3 Crédits] 🌐	X	X
⊗ LARCI2072	International workshop II [C]		EN [q1] [30h] [3 Crédits] 🌐	X	X
⊗ LARCX2005	Lemps In situ [C]		FR [q1] [30h] [3 Crédits] 🌐	X	X
⊗ LARCT2078	Stage spécialisé « recherche » (10 jours ouvrables) [C]		FR [q1] [] [3 Crédits] 🌐	X	X
⊗ LARCT2079	Stage spécialisé « Acteurs de terrain » (10 jours ouvrables) [C]		FR [q1] [] [3 Crédits] 🌐	X	X

Finalité spécialisée [30.0]

- Obligatoire
- ✂ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2025-2026
- ⊖ Non organisé cette année académique 2025-2026 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2025-2026 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2025-2026 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🌐 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- [FR] Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

Bloc
annuel

1 2

o Contenu:**o Travail de fin d'études (24 crédits)**

○ LARCT2283	TFE en & sur l'architecture : Atelier de recherche [C]		[FR] [q2] [90h+90h] [9 Crédits] 🌐		X
○ LARCT2282	TFE en & sur l'architecture [C]		[FR] [q2] [] [15 Crédits] 🌐		X

o Pratique professionnelle (6 crédits)

○ LARCT2271	Stage « projet » (20 jours ouvrables) [C]		[FR] [q2] [] [6 Crédits] 🌐		X
-------------	---	--	----------------------------	--	---

PRÉREQUIS ENTRE COURS

Il n'y a pas de prérequis entre cours pour ce programme, c'est-à-dire d'activité (unité d'enseignement - UE) du programme dont les acquis d'apprentissage doivent être certifiés et les crédits correspondants octroyés par le jury avant inscription à une autre UE.

COURS ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE DU PROGRAMME

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, un [référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout-e diplômé-e au terme du programme. Les fiches descriptives des unités d'enseignement du programme précisent les acquis d'apprentissage visés par l'unité d'enseignement ainsi que sa contribution au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme.

ARCT2M - Informations diverses

CONDITIONS D'ACCÈS

Les conditions d'accès aux programmes de masters sont définies par le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.

Tant les conditions d'accès générales que spécifiques à ce programme doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

Sauf mention explicite, les bacheliers, masters et licences repris dans ce tableau/dans cette page sont à entendre comme étant ceux délivrés par un établissement de la Communauté française, flamande ou germanophone ou par l'Ecole royale militaire.

SOMMAIRE

- > [Conditions d'accès générales](#)
- > [Conditions d'accès spécifiques](#)
- > [Bacheliers universitaires](#)
- > [Bacheliers non universitaires](#)
- > [Diplômés du 2^e cycle universitaire](#)
- > [Diplômés de 2^e cycle non universitaire](#)
- > [Accès par valorisation des acquis de l'expérience](#)
- > [Accès sur dossier](#)
- > [Procédures d'admission et d'inscription](#)

Conditions d'accès spécifiques

En plus de remplir les conditions d'accès décrites ci-dessous, les candidats devront apporter la preuve d'une maîtrise suffisante de la langue française (niveau B1 du [Cadre européen commun de référence](#)).

Bacheliers universitaires

Diplômes	Conditions spécifiques	Accès	Remarques
Bacheliers universitaires de l'UCLouvain			
Bachelier en architecture/BXL		Accès direct	
Bachelier en architecture/TRN		Accès direct	
Bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil architecte		Accès sur dossier	Pour l'étudiant qui n'aurait pas suivi le cursus régulier, la Commission d'admission peut proposer un programme adapté à sa situation
Autres bacheliers de la Communauté française de Belgique (bacheliers de la Communauté germanophone de Belgique et de l'Ecole royale militaire inclus)			
Bachelier en architecture [180.0]		Accès direct	
Bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil architecte [180.0]		Accès sur dossier	Le cas échéant, la Commission d'admission propose à l'étudiant un programme adapté à sa situation
Bachelier en architecture [180.0] (non universitaire)		Accès direct	Diplôme obtenu avant l'année académique 2010-2011
Bacheliers de la Communauté flamande de Belgique			
Bachelor in de ingenieurswetenschappen : architectuur [180.0]		Accès sur dossier	Le cas échéant, la Commission d'admission propose à l'étudiant un programme adapté à sa situation
Bachelor in de architectuur [180.0] (niet-universiteit)		Accès sur dossier	Le cas échéant, la Commission d'admission propose à l'étudiant un programme adapté à sa situation.

Bacheliers étrangers

Bachelier en architecture [180.0]

[Accès sur dossier](#)

L'étudiant complète son dossier de demande d'admission auprès de la Faculté LOCI, comprenant son curriculum détaillé (liste des cours suivis et points obtenus, année par année), par un porte-folio de ses projets d'architecture. Le cas échéant, la Commission d'admission propose un programme adapté à sa situation

Bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil architecte [180.0]

[Accès sur dossier](#)

L'étudiant complète son dossier de demande d'admission auprès de la Faculté LOCI, comprenant son curriculum détaillé (liste des cours suivis et points obtenus, année par année), par un porte-folio de ses projets d'architecture. Le cas échéant, la Commission d'admission propose un programme adapté à sa situation

Bacheliers non universitaires> En savoir plus sur les [passerelles](#) vers l'université**Diplômés du 2° cycle universitaire**

Diplômes	Conditions spécifiques	Accès	Remarques
Licenciés			
Tous	Une exposition pendant 3 ans au projet d'architecture, au dessin, à la géométrie, à la construction, à la résistance des matériaux est indispensable.	Accès sur dossier	<p>L'étudiant introduit un dossier de demande d'admission auprès de la Faculté LOCI, comprenant son curriculum détaillé (liste des cours suivis et points obtenus année par année), et complété par un porte-folio de ses projets d'architecture.</p> <p>La Commission d'admission se prononce sur l'admission du candidat étudiant.</p>
Masters			
Tout master ayant développé des compétences en ingénierie et architecture		Accès sur dossier	<p>L'étudiant introduit un dossier de demande d'admission auprès de la Faculté LOCI, comprenant son curriculum détaillé (liste des cours suivis et points obtenus année par année), et complété par un porte-folio de ses projets d'architecture.</p> <p>La Commission d'admission se prononce sur l'admission du candidat étudiant.</p>

Diplômés de 2° cycle non universitaire

L'étudiant-e introduit un dossier de demande d'admission auprès de la Faculté LOCI, comprenant son curriculum détaillé (liste des cours suivis et points obtenus année par année), et complété par un porte-folio de ses projets d'architecture.

La Commission d'admission se prononce sur l'admission du candidat étudiant.

Accès par valorisation des acquis de l'expérience

> Il est possible, à certaines conditions, de valoriser son expérience personnelle et professionnelle pour intégrer une formation universitaire sans avoir les titres requis. Cependant, la valorisation des acquis de l'expérience ne s'applique pas d'office à toutes les formations. En savoir plus sur la [Valorisation des acquis de l'expérience](#).

Accès selon la procédure de validation des acquis de l'expérience

Consultez le site www.uclouvain.be/vae

Accès sur dossier

L'accès sur dossier signifie que, sur base du dossier soumis, l'accès au programme peut soit être direct, soit nécessiter des compléments de formation pour un maximum de 60 crédits ECTS, soit être refusé.

L'accès peut être direct, nécessiter des compléments de formation (jusqu'à 60 crédits ECTS), ou être refusé.

1. 1. 1. Cadre général de l'analyse du dossier :

Les conditions européennes pour les universités qui délivrent le titre d'architecte sont principalement régies par la **Directive 2005/36/CE** du Parlement européen et du Conseil sur la reconnaissance des qualifications professionnelles.

Les points clés suivants conduiront l'analyse des dossiers :

- **Exigences de formation** : La formation doit inclure au moins cinq ans d'études à temps plein ou une durée équivalente en études à temps partiel dans une université ou un établissement d'enseignement supérieur. Elle doit couvrir des domaines tels que la conception architecturale, la théorie et l'histoire de l'architecture, les arts graphiques, l'urbanisme, et les aspects techniques de la construction.
- **Qualité de la formation** : Les programmes doivent garantir que les diplômés possèdent les compétences nécessaires pour concevoir des bâtiments qui répondent aux exigences esthétiques et techniques, tout en respectant les normes de sécurité et de durabilité

Pour plus de détails, consulter la directive complète sur le site EUR-Lex [EUR-Lex - Directive 2005/36/CE](#)

1. 1. 1. préparation du dossier :

L'étudiant fourni les relevés de notes, une lettre de motivation ainsi qu'un portfolio des projets d'architecture permettant de vérifier les conditions ci-dessous :

Moyenne : une moyenne supérieure ou égale à 14/20 pour le grade de premier cycle est requise

Prérequis théoriques :

- la connaissance de base des sciences, exactes et humaines, et celle approfondie des savoirs techniques qui participent à l'ancrage fondamental de la discipline ;
- une culture générale de la théorie et l'histoire de l'architecture ;
- les techniques de représentation permettant de cerner l'espace architecture# de manière précise ;
- des capacités d'expression et de communication favorisant la mise en valeur de réflexions et de projets.

Exposition au projet d'architecture :

- Le nombre d'années d'exposition au projet d'architecture doit être de 3 ans avant l'entrée en master
- une expérience suffisante en projets complexes (ensemble de logements, bureaux, bâtiments publics) doit être démontrée
- l'Intégration des projets dans des contextes urbains, historiques ou paysagers complexes doit être démontrée

Procédures d'admission et d'inscription

Consultez le [Service des Inscriptions de l'université](#).

PÉDAGOGIE

Pédagogie générale

La pédagogie s'articule autour de convictions, situant l'architecture dans le contexte sociétal et environnemental, prenant appui sur les conditions particulières de la vie individuelle et collective. En ce sens, l'architecture est une discipline spécifique et par essence un fait collectif. Elle revendique explicitement sa condition de service à la société, et puise son énergie et son inventivité à partir des contraintes positives générées par cette société et par les spécificités matérielles et spirituelles de sa propre discipline.

L'approche se veut critique, non doctrinale et garante d'une multiplicité des points de vue menant à la transformation du lieu, à toutes les échelles, lui donnant un sens dans la perspective d'accueillir des modes d'habiter multiples.

L'architecture est aussi un métier, exigeant une compétence concrète et opérationnelle, fondée sur des savoirs, un savoir penser, un savoir-faire et un savoir-être.

L'enseignement s'articule à la fois autour du projet d'architecture et des cours théoriques. Il s'appuie sur les compétences développées par les différents partenaires. Il a pour objectif de mettre l'étudiant-e dans une attitude critique et de nourrir son intuition afin d'aborder la question architecturale de la manière la plus large qu'il soit.

D'autre part, l'enseignement s'appuie sur certaines spécificités liées à la localisation du site de Tournai et à son caractère interrégional, mettant en réseau la Wallonie, la Flandre et la France, pour constituer la métropole transfrontalière.

Pédagogie spécifique au programme de « Master »

Le programme master permet développer et d'alimenter un enseignement spécifique aux multiples facettes de la discipline architecturale, à la fois fondamentale et appliquée, profitant de l'interdisciplinarité propre à la formation universitaire.

Cet enseignement prend en compte à la fois les conditions physiques de la discipline (résistance des matériaux, structure, construction), les conditions culturelles (histoire, théorie, sociologie urbaine) et environnementales, ces composantes étant synthétisées dans le projet d'architecture à l'échelle du bâtiment, de la ville et du territoire.

Il s'organise à partir du projet d'architecture, de cours magistraux et de séminaires, permettant d'approfondir les thématiques proposées.

En Master 1, un professeur invité de renommée internationale propose une thématique spécifique dans le cadre d'un workshop.

En Master 2, des ateliers aux orientations spécifiques, permettent à l'étudiant-e de spécialiser son parcours en fonction des pédagogies et des thématiques qui y sont développées.

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes au règlement des études et des examens. Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».

Pour l'obtention de la moyenne, les notes obtenues pour les unités d'enseignement sont pondérées par leurs crédits respectifs.

Des activités d'enseignement, notamment celles du projet d'architecture, font l'objet d'une évaluation continue avec une seule cote globale.

Ces évaluations continues prennent la forme d'évaluations partielles dont les séances sont organisées en dehors des périodes d'évaluation en session selon un calendrier spécifique qui est diffusé en début d'année académique.

Ces évaluations se terminent obligatoirement en mai-juin. La cote globale obtenue fait l'objet d'une délibération en juin et, le cas échéant, elle est l'objet d'un report pour la délibération de septembre d'août.

Afin de se situer par rapport à son travail, tant individuel que collectif, et en vue d'en rajuster, si nécessaire, les méthodes, l'étudiant-e réalisera, d'une part, pour certaines activités d'enseignement, notamment le projet d'architecture, une évaluation de ses apprentissages tout au long de son processus de développement.

D'autre part, il ou elle réalisera une évaluation en cours de quadrimestre et une autre en fin de quadrimestre pour chacune des activités d'enseignement afin de préciser s'il ou elle répond aux exigences du programme.

MOBILITÉ ET INTERNATIONALISATION

La mobilité est un atout majeur de formation. C'est principalement au cours du premier bloc du master que des séjours d'études à l'étranger sont organisés pour nos étudiant-es, dans le cadre du programme européen Erasmus ou en dehors de celui-ci, avec notamment les institutions partenaires suivantes :

Allemagne

- Université de Karlsruhe

Belgique Vlaamse gemeenschap

- Hogeschool voor Wetenschap&Kunst Brussel- Gent

- Hoger architectuur instituut Henry Van de Velde – Antwerpen
- Provinciale Hogeschool Limburg - Hasselt

Espagne

- Universidad politecnica de Catalunia - Barcelone
- Universidad politecnica de Valencia
- Escola Superior de disseny ELISAVA - Barcelone
- Universidad politecnica de Madrid
- CEU San Pablo University Madrid

Finlande

- Université de Tampere

France

- Ecole d'architecture de Nantes
- Ecole d'architecture de Paris-Belleville
- Ecole d'architecture de Paris-La Villette
- Ecole d'architecture de Marseille Luminy
- Ecole d'architecture de Grenoble
- Ecole d'architecture de Bordeaux

Italie

- Politecnico de Torino
- Seconda Università degli studi di Napoli
- Università degli studi di Genova
- Institut d'architecture de l'Université de Venise

Norvège

- Université d'Oslo
- Bergen arkitekt Skole

Pays-Bas

- Eindhoven University of technology

Pologne

- Technical University of Gdansk
- Polytechnika Bialostocka

Roumanie

- Ecole d'architecture « Ion Mincu » - Bucarest
- Université de Cuj-Napoca
- Université de Lasi

Slovénie

- University Og Ljubljana

FORMATIONS ULTÉRIEURES ACCESSIBLES

- Master en urbanisme et développement territorial (120 crédits) : [Master \[120\] en urbanisme et développement territorial](#)
- Doctorat en art de bâtir et urbanisme (180 crédits)

Par ailleurs, des masters UCLouvain (généralement 60) sont largement accessibles aux diplômé-es masters UCLouvain.

Par exemple :

- les différents Masters 60 en sciences de gestion (accès direct moyennant examen du dossier): voir dans cette liste
- le Master [60] en information et communication à Louvain-la-Neuve ou le Master [60] en information et communication à Mons

GESTION ET CONTACTS

Contacts utiles

Master en architecture « ARCT2M »

Administration facultaire

UCL/SST/LOCI - Faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale, d'urbanisme
Bruxelles - Louvain-la-Neuve - Tournai

Adresse courrier:

UCL/SST/LOCI - Place du Levant, 1 - Bte L5.05.05

B-1348 Louvain-La-Neuve

Contact: [Secrétariat Décanat LOCI](#)

Tél (secrétariat): +32 (0)10 47 28 15

•• Directeur administratif

Mme France PÉCHER

UCL/SST/LOCI - Faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale, d'urbanisme

Contact: [France Pécher](#)

Tél: +32 (0)10 47 28 22

Site « Architecture Saint-Luc - Tournai »

UCL/SST/LOCI - Faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale, d'urbanisme
Architecture Saint-Luc - Tournai

Adresse courrier:

UCL/SST/LOCI - Rue du Glategnies, 6 - Bte T1.01.01

B-7500 Tournai

Contact: [Secrétariat Tournai](#)

Tél (secrétariat): +32 (0)69 85 78 10

•• Vice-Doyen de la Faculté pour le site « Architecture Saint-Luc - Tournai »

Catherine VANHAMME

UCL/SST/LOCI - Faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale, d'urbanisme

Contact: [Catherine Vanhamme](#)

Tél (secrétariat): +32 (0)69 85 78 15

•• Répondant administratif de la Faculté pour le site « Architecture Saint-Luc - Tournai »

M. Vincent FILLEUL UCL/SST/LOCI - Faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale, d'urbanisme

Contact: [Vincent Filleul](#)

Tél (secrétariat): +32 (0)69 85 78 14

•• Secrétariat de la Faculté pour le site « Architecture Saint-Luc - Tournai »

Adresse courrier:

UCL/SST/LOCI - Rue du Glategnies, 6 - Bte T1.01.01

B-7500 Tournai

Contact: loci-tournai@uclouvain.be

Tél: +32 (0)69 85 78 50

•• Président de la Commission de programme « Master en architecture TRN »

Prof. Agnès Mory

UCL/SST/LOCI - Faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale, d'urbanisme

Contact: agnes.mory@uclouvain.be

•• Secrétaire de la Commission de programme « Master en architecture TRN »

Pascaline Faux

UCL/SST/LOCI - Faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale, d'urbanisme

Contact: pascaline.faux@uclouvain.be

•• Coordination institutionnelle Erasmus

Mathieu de PAEPE

UCL/SST/LOCI - Faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale, d'urbanisme

Contact: mathieu.depaepe@uclouvain.be

Tél (secrétariat LOCI TRN) :+32 (0)69 85 78 10

•• Président des jurys d'examens

Prof. [Martin Buysse](#)

UCL/SST/LOCI – Faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale, d'urbanisme

•• Secrétaire de jury Master

Prof. Anne-Sophie Nottebaert

UCL/SST/LOCI – Faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale, d'urbanisme

Gestion du programme

Faculté

Entité de la structure

Dénomination

Secteur

Sigle

Adresse de l'entité

Site web

Mandat(s)

- Doyenne : Catherine Vanhamme
- Vice-doyenne : Cécile Chanvillard
- Vice-doyen : Olivier Masson
- Vice-doyen : Renaud Pleitinx
- Directrice administrative de faculté : France Pécher

Commission(s) de programme

- Commission du bachelier en architecture ([BARC](#))
- Commission du bachelier en ingénieur civil architecte ([BIAR](#))
- Commission du master en architecture ([MARC](#))
- Commission du master en ingénieur civil architecte ([MIAR](#))
- Ecole d'urbanisme et d'aménagement du territoire ([URBA](#))

SST/LOCI

Faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale, d'urbanisme ([LOCI](#))

Secteur des sciences et technologies ([SST](#))

LOCI

Place du Levant 1 - bte L5.05.05

1348 Louvain-la-Neuve

Tél: [+32 \(0\) 10 47 28 15](tel:+32210472815)

<http://www.uclouvain.be/loci>